



ARRÊTÉ n° 14/2024
PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT
(TRAVAUX)

Le Maire de Niedermorschwihr,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
- Vu** le code de la route
- Vu** le code de la voirie routière,
- Vu** la demande formulée par M Valéry GOURBIER, date du 29 avril 2024 qui souhaite faire effectuer des travaux de ravalement de façade par l'entreprise BATIMED 68 – siret 91907308000013 – sise 11 route de Wuenheim - 68360 SOULTZ en occupant temporairement le domaine public au niveau du 134 rue des Trois-Epis par la pose d'un échafaudage,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE :

- Article 1 :** Du 29 avril au 30 juin 2024, la société **BATIMED 68** sise 11 route de Wuenheim à 68360 SOULTZ est autorisée à procéder à la pose d'un échafaudage pour les travaux de ravalement de façade au niveau du **134 rue des Trois-Epis**
- Article 2** Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :
- Rétrécissement de la voie qui devra être signalé aux usagers (routiers et/ou piétons) par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise procédant aux travaux.
 - Signalement de l'échafaudage la nuit
 - L'échafaudage ne devra pas rester en place s'il n'y a pas de travaux en cours
- Article 3** la société **BATIMED 68** occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.
- Article 4** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune
- Article 5 :** M. le Maire, la brigade de gendarmerie de Wintzenheim, la brigade verte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Strasbourg ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Niedermorschwihr

A Niedermorschwihr le 29 avril 2024

Le Maire
Daniel BERNARD



A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the official seal and extending to the right.